

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal
Du 16 janvier 2023 à 18h30
Dans la salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME,
maire.**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 12 janvier 2023, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 15/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Cécile GADENNE, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Michaël WEBER, Jérôme FRITSCH, Marie-Reine GONZALEZ, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Céline MANZAGGI, Isabelle MISME, Karin MULLER, Alexandre BOURRAT, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER

Absent excusé :

Secrétaire de la séance : Madame Karin MULLER.

Ouverture de séance à 18h30.

Point n° 1 de l'ordre du jour : Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Karin MULLER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Décision modificative n°2.

Monsieur le Maire expose, qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative N°2 du budget primitif de l'exercice 2022 sur la base du schéma ci-dessous :

Section de fonctionnement.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
12	6413	Charges de personnel – personnel non titulaire	-550€
65	65548	Autres contributions	+550€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget primitif 2022.

Adoption

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°3 de l'ordre du jour : Remplacement des projecteurs au terrain de football.

Monsieur le Maire expose que suite au remplacement en 2022 de 4 projecteurs au terrain de foot, il y a lieu de remplacer les autres projecteurs du terrain en 2023. Il présente un devis de la société VELUM.

Le montant total du devis s'élève à **10 360,84€ HT (12 433,01€ TTC)** pour 4 projecteurs.

Il présente le plan de financement qui se définit comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Remplacement de projecteurs au terrain de football.	10 360,84€ HT	Subvention DETR	8 288,67€
		Autofinancement	2 072,17€
TOTAL	10 360,84€	TOTAL	10 360,84€

Le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer les projecteurs du terrain de football,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

D'adopter le projet de remplacement des projecteurs au terrain de football ;

D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la DETR 2023.

D'adopter le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents y afférents.

La dépense sera imputée sur le compte 21534.

Adoption :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h00.

Hipsheim le 16 janvier 2023

Philippe ROME	Cécile FRIEDMANN	Jean-Paul HEILBRONN	Anita PHILIPPI	Michaël WEBER
Isabelle MISME	Christian HORNECKER	Marie-Reine GONZALEZ	Karin MULLER	Christophe ISSENHART
Jérôme FRITSCH	Céline MANZAGGI	Claude SCHULT	Nanoushka WALTHER	Alexandre BOURRAT